

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Avis de vacance d'emploi de direction dans les établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière

NOR : AFSN1618293V

Emploi de directeur ou directrice adjoint (e) dans les établissements publics de santé proposé, aux directeurs ou directrices d'hôpital de classe normale ou hors classe :

- centre hospitalier universitaire de Rennes et centres hospitaliers de Montfort-sur-Meu et de Saint-Méen-le-Grand, un emploi de « chargé (e) des coopérations et des relations internationales » ;

Peuvent faire acte de candidature :

- les directeurs et directrices d'hôpital titulaires ;
- les personnels inscrits sur la liste d'aptitude au titre de l'année 2016 des personnels de direction des établissements énumérés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée (arrêté du 15 décembre 2015) ;
- les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps ou un cadre d'emplois d'un niveau comparable au sens des dispositions de la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique.

La candidature sera établie en double exemplaire (dont un exemplaire revêtu du visa du supérieur hiérarchique), doit être adressée dans un délai de trois semaines à compter de la date de publication du présent avis (le cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante : Centre national de gestion, département de gestion des directeurs, Le Ponant B, 21, rue Leblanc, 75737 Paris Cedex 15.

Les candidats à cet emploi doivent également adresser directement leur candidature au chef des établissements de santé où ils sont candidats, accompagnée de leur *curriculum vitae* et de leurs trois dernières fiches d'évaluation.

De même, toute demande de communication de fiche de poste devra être effectuée par l'intéressé (e) auprès de l'établissement de santé concerné.